

Taux de déclaration de revenus des immigrants nouvellement arrivés au Canada : tendances et aperçu



par Tahsin Mehdi, Ying Gai, Ping Ching Winnie Chan, René Morissette,
Jason Raymond, Rubab Arim et Dylan Saunders

Date de diffusion : le 22 novembre 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Taux de déclaration de revenus des immigrants nouvellement arrivés au Canada : tendances et aperçu

par Tahsin Mehdi, Ying Gai, Ping Ching Winnie Chan, René Morissette, Jason Raymond, Rubab Arim et Dylan Saunders

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202301100004-fra>

Résumé

La présente étude fournit un aperçu du comportement en matière de déclaration de revenus des immigrants nouvellement arrivés et de leurs familles, au fil du temps au Canada, à l'aide de la Base de données longitudinales sur l'immigration. Les taux de déclaration de revenus de sept cohortes de résidents permanents ont été comparés en fonction de leur année d'arrivée, laquelle allait de 1993 à 2019. Les résultats montrent que les taux de déclaration se sont beaucoup améliorés entre le milieu des années 1990 et la fin des années 1990, tant pour les particuliers que pour les familles, et qu'ils sont restés relativement stables par la suite. Des analyses descriptives et des analyses multivariées font ressortir des différences dans les taux de déclaration pour les particuliers et les couples selon diverses caractéristiques d'établissement au sein des cohortes et entre les cohortes. Les réfugiés constituaient généralement la catégorie d'immigrants la plus susceptible de produire une déclaration de revenus à leur arrivée, tandis que les immigrants issus du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) représentaient généralement la catégorie la moins susceptible de produire une déclaration de revenus. Les immigrants titulaires d'un diplôme d'études supérieures lors de leur arrivée étaient généralement moins susceptibles de produire une déclaration de revenus au moment de leur arrivée, comparativement aux immigrants ayant un niveau de scolarité moins élevé.

Mots-clés : Allocation canadienne pour enfants, déclaration de revenus, immigration, transferts gouvernementaux

Auteurs

Tahsin Mehdi, Winnie Chan, René Morissette et Rubab Arim travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction des études analytiques et de la modélisation, de Statistique Canada.

Ying Gai, Jason Raymond et Dylan Saunders travaillent à la Direction de la recherche stratégique et du rendement, Direction générale du service, de l'innovation et de l'intégration de l'Agence du revenu du Canada.

Remerciements

Cette étude a été financée par l'Agence du revenu du Canada. Les auteurs aimeraient remercier Li Xue, Feng Hou et Eric Olson de Statistique Canada et Libbie Wallace et d'autres examinateurs de l'Agence du revenu du Canada pour leurs commentaires utiles et constructifs.

Introduction

Il est très pertinent du point de vue des politiques de mobiliser les populations difficiles à joindre au Canada et de les intégrer au régime fiscal afin qu'elles puissent recevoir des prestations mises en place pour les soutenir. Le Bureau du vérificateur général du Canada (2022) a noté qu'il n'y avait pas de « vue d'ensemble précise et complète des populations qui ne reçoivent pas les prestations auxquelles elles pourraient être admissibles ». En outre, le rapport du Bureau du vérificateur général du Canada précisait que « les estimations surévaluaient l'utilisation des prestations puisqu'elles ne tenaient pas toujours compte des personnes qui n'avaient pas produit de déclaration de revenus, une exigence pour obtenir la plupart des prestations ». La présente étude permet de faire un pas important pour combler ce manque de connaissances en examinant le comportement en matière de déclaration de revenus d'un groupe de population difficile à joindre : les immigrants nouvellement arrivés.

Les immigrants nouvellement arrivés ne produisent pas nécessairement leur déclaration de revenus immédiatement, car il faut du temps pour s'établir pleinement dans un nouveau pays. En leur fournissant une structure de soutien financier, on fait en sorte qu'ils puissent devenir des membres à part entière de la société, en particulier à un moment où le Canada compte sur l'immigration pour résoudre les problèmes de l'offre de main-d'œuvre (Statistique Canada, 2022a). Par exemple, l'une des prestations les plus accessibles qui sont versées aux familles ayant de jeunes enfants est l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), un versement non imposable qui a été mis en place en 2016. L'ACE est offert à toutes les familles avec des enfants de moins de 18 ans, à condition que les parents ou les tuteurs produisent une déclaration de revenus¹. On peut obtenir, à partir des dossiers fiscaux, les estimations du nombre de bénéficiaires de l'ACE. Le nombre de bénéficiaires admissibles qui auraient dû recevoir la prestation, mais ne l'ont pas reçue, est inconnu.

L'une des stratégies évidentes consiste à déterminer les déclarants parmi un groupe de bénéficiaires potentiellement admissibles qui ont été délibérément choisis (c.-à-d. les familles avec des enfants de moins de 18 ans).

Avant d'entreprendre la tâche complexe d'établir le bassin de bénéficiaires admissibles, une compréhension approfondie du comportement général en matière de déclaration de revenus des immigrants est nécessaire au niveau individuel et familial. Au **niveau individuel**, la présente étude répondra aux questions de recherche suivantes :

1. Quel est le pourcentage d'immigrants nouvellement arrivés qui produisent une déclaration de revenus pour l'année d'admission ou l'année suivante?
2. Quel est le pourcentage d'immigrants nouvellement arrivés qui n'apparaissent pas dans les fichiers de données fiscales pendant au moins 5 ans après l'admission et 10 ans après l'admission?
3. Comment les pourcentages présentés aux questions 1 et 2 varient-ils d'une cohorte d'immigrants à l'autre?
4. Comment les pourcentages présentés aux questions 1 à 3 varient-ils selon les caractéristiques d'établissement?

1. Certains programmes ont été mis en œuvre récemment afin que les bénéficiaires admissibles puissent recevoir leur premier paiement de l'ACE immédiatement sans avoir à produire une déclaration de revenus. Pour continuer à toucher l'allocation, ils doivent produire une déclaration de revenus. Dans le cas des couples admissibles, les deux conjoints doivent produire une déclaration de revenus pour continuer à recevoir la prestation. L'ACE comporte certains critères d'admissibilité, et le montant réel qui est versé au bénéficiaire dépend de divers facteurs, notamment le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans, leur âge et le revenu familial.

Au niveau familial :

5. Parmi les couples d'immigrants récents, avec des enfants de moins de 18 ans, dans quel pourcentage des cas les **deux** conjoints ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante?
6. Comment le pourcentage présenté à la question 5 varie-t-il d'une cohorte d'immigrants à l'autre?
7. Comment les pourcentages présentés aux questions 5 et 6 se comparent-ils à ceux des couples immigrants n'ayant pas d'enfants de moins de 18 ans?
8. Comment les réponses aux questions 5 à 7 varient-elles selon les caractéristiques d'arrivée du demandeur principal dans ces familles?

La création d'un bassin de bénéficiaires n'est en aucun cas un processus simple. Certains immigrants peuvent retourner dans leur pays d'origine ou trouver un emploi à l'extérieur du Canada, de sorte que l'émigration des immigrants représente un défi important. De plus, la migration internationale est devenue de plus en plus fluide et la démarcation entre la migration temporaire et la migration permanente s'est quelque peu estompée (Qiu, Hou et Crossman, 2021). Il faut se demander alors si les immigrants qui quittent le Canada doivent être inclus dans la population cible des bénéficiaires. La nature transitoire des migrations internationales rend difficile la détermination précise des émigrants. En l'absence d'une source directe de données comportant des renseignements sur les immigrants quittant le Canada, les études s'en remettent à des méthodes d'estimation indirectes, dont la plupart traitent l'émigration comme un mouvement permanent, en fonction de la disparition des immigrants du régime fiscal pendant, par exemple, t années consécutives (Qiu, Hou et Crossman 2021).

Données et échantillons

La présente étude combine les données de la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) et du fichier maître sur les particuliers T1 (FMPT1). La BDIM est un fichier des immigrants reçus qui contient des renseignements sur tous les immigrants qui ont été admis au Canada depuis 1980 (Evra et Prokopenko, 2022). Le FMPT1 est un ensemble de données constitué des dossiers de la déclaration de revenus des particuliers T1 des déclarants canadiens qui ont produit leur déclaration avant une date d'évaluation². L'absence du FMPT1 ne signifie pas nécessairement qu'un particulier est complètement absent du régime fiscal. Il existe des cas où certaines personnes qui reçoivent des indemnités imposables ou un revenu d'emploi ne figurent pas dans le FMPT1. Ces personnes peuvent être prises en compte dans d'autres dossiers fiscaux, comme les fichiers T4 si elles sont employées, ou dans d'autres fichiers fiscaux (Qiu, Hou et Crossman, 2021).

L'échantillon utilisé dans la présente étude reposait sur sept cohortes d'admission de résidents permanents figurant dans la BDIM, âgés de 25 à 64 ans et établis au Canada de 1993 à 2019³. Les cohortes d'immigrants ont été regroupées en fonction de l'année d'arrivée, et les tailles d'échantillon étaient les suivantes : 507 800 de 1993 à 1996, 477 200 de 1997 à 2000, 568 300 de 2001 à 2004, 607 700 de 2005 à 2008, 647 800 de 2009 à 2012, 694 300 de 2013 à 2016 et 619 600 de 2017 à 2019. Si un immigrant est arrivé au cours de l'année t , il était considéré comme un déclarant s'il figurait dans le FMPT1 au cours de l'année t ou de l'année $t + 1$. Étant donné qu'il peut falloir du temps pour repérer les numéros d'assurance sociale (NAS) dans la BDIM pour les immigrants nouvellement arrivés, les taux

2. La présente étude a également permis d'examiner la portée des déclarants retardataires, c'est-à-dire les déclarants qui ne sont pas pris en compte dans le FMPT1, mais qui sont comptés dans le fichier maître historique sur les particuliers T1. Comme prévu, les taux de déclaration augmentent d'environ 2 points de pourcentage en moyenne, mais il n'y avait pas de différence matérielle quant aux modèles et aux tendances de déclaration de revenus en elles-mêmes. De plus, cette étude est reliée au comportement immédiat des immigrants en matière de déclaration de revenus à leur arrivée, enregistré par le FMPT1. Voir Messacar (2017) pour un aperçu des retards de production des déclarations de revenus.
3. Les résidents temporaires peuvent également être admissibles à des prestations, mais cette question mérite une analyse distincte, car il s'agit d'un sujet qui présente des difficultés supplémentaires.

de déclaration de revenus pour la cohorte d'admission de 2017 à 2019 pourraient être légèrement sous-estimés.

Les taux de déclaration étaient désagrégés selon diverses caractéristiques d'établissement, notamment le sexe, l'âge, le niveau de scolarité à l'arrivée au pays, la catégorie d'immigration, les compétences dans les langues officielles, la province ou le territoire de destination et la région d'origine de l'immigrant. Sept grandes catégories d'immigration ont été considérées : le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), les programmes provinciaux, la catégorie de l'expérience canadienne (CEC), les autres catégories d'immigration économique (catégories d'immigration économique autres que le PTQF, les programmes provinciaux et la CEC), la catégorie du regroupement familial, la catégorie des réfugiés et toutes les autres catégories. Au niveau familial, l'échantillon a été restreint aux couples arrivés au pays ensemble, comme déterminé par le numéro d'identification du cas de la BDIM. Les caractéristiques d'établissement du demandeur principal ont été utilisées pour produire des statistiques désagrégées sur les taux de déclaration de revenus. Si les conjoints sont arrivés ensemble au cours de l'année t , ils étaient considérés comme ayant produit une déclaration de revenus s'ils figuraient tous deux dans le FMPT1 au cours de l'année t ou de l'année $t + 1$.

Les taux de déclaration de revenus des immigrants nouvellement arrivés se sont améliorés depuis le milieu des années 1990

En moyenne, on constate une amélioration générale des taux de déclaration de revenus parmi les immigrants nouvellement arrivés depuis le milieu des années 1990. Environ 89 % des immigrants de la cohorte d'admission de 2017 à 2019 ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante (tableau 1). Ce taux est nettement plus élevé que le taux observé pour la cohorte d'admission de 1993 à 1996 (83 %) et légèrement supérieur aux taux observés pour la plupart des cohortes subséquentes. Toutefois, les taux de déclaration variaient considérablement selon les caractéristiques d'établissement. Au début des années 1990, les hommes étaient plus aptes à produire une déclaration que les femmes. Par exemple, 85 % des hommes de la cohorte d'admission de 1993 à 1996 ont produit une déclaration de revenus, comparativement à 81 % des femmes. Cet écart dans les taux de déclaration a commencé à se rétrécir dans les années 2000. Pour la cohorte de 2017 à 2019, les taux de déclaration étaient identiques pour les femmes (89 %) et les hommes (89 %). Les personnes âgées de 25 à 49 ans, qui composaient la grande majorité des immigrants nouvellement arrivés, étaient plus susceptibles de produire une déclaration que celles âgées de 50 à 64 ans, et ce, peu importe la cohorte d'admission.

Les réfugiés faisaient partie des personnes les plus susceptibles de produire une déclaration de revenus, tandis que les travailleurs qualifiés du volet fédéral étaient parmi les moins susceptibles

La catégorie d'immigration constituait l'une des plus grandes sources de disparités dans les taux de déclaration de revenus tant au sein des cohortes qu'entre les cohortes (graphique 1). Parmi toutes les catégories d'immigration prises en compte dans la présente étude, les réfugiés avaient généralement les taux les plus élevés de déclarations de revenus au moment de l'arrivée. Qu'ils aient été parrainés par des intérêts privés ou qu'ils aient reçu l'aide du gouvernement, le pourcentage de réfugiés qui ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou de l'année suivante était proche de 95 %

ou plus dans toutes les cohortes⁴. Ainsi, un segment important de ce groupe est bien représenté dans le régime fiscal et peut potentiellement commencer à toucher les prestations mises en place pour le soutenir.

Les personnes admises dans le cadre du PTQF correspondaient aux immigrants nouvellement arrivés qui étaient habituellement les moins susceptibles de produire une déclaration de revenus au moment de leur arrivée, et ce, peu importe l'année d'admission⁵. Les taux de déclaration pour ce groupe se situaient entre 82 % et 85 % au cours des années 1990 et au début des années 2000. Ils ont par la suite décliné, s'établissant à 80 % ou moins. Le taux de déclaration pour la cohorte de 2017 à 2019 était de 77 %, ce qui est significativement moindre que celui des immigrants des programmes provinciaux (90 %), de la CEC (93 %), des autres catégories économiques (97 %) et de la catégorie du regroupement familial (89 %), des réfugiés (96 %) et de toutes les autres catégories (94 %). Cette différence dans les taux pourrait être liée au fait que certaines catégories sont moins susceptibles que d'autres de voir leur NAS reconnu dans les dossiers fiscaux (Qiu, Hou et Crossman, 2021)⁶. Les différences observées dans les taux de déclaration pourraient également découler des différents niveaux de recours aux services d'établissement visant à assurer l'intégration des immigrants nouvellement arrivés au Canada. Il convient de mentionner que les réfugiés constituaient la catégorie d'immigrants la plus susceptible de recevoir des services d'établissement, y compris ceux du Programme d'aide à la réinstallation qui leur sont exclusivement offerts (Statistique Canada, 2022b).

Le PTQF ne s'applique pas à la province de Québec, qui gère ses propres programmes d'immigration. Les travailleurs qualifiés ayant l'intention de vivre au Québec sont admis en vertu du programme des travailleurs qualifiés mis en place par le gouvernement du Québec. Pour le programme des travailleurs qualifiés du Québec, le taux de déclaration était de 91 % chez la cohorte de 2017 à 2019.

La catégorie d'immigration s'est également révélée être un facteur important permettant d'expliquer les écarts dans les taux de déclaration selon d'autres dimensions, comme les compétences de l'immigrant dans les langues officielles. Par exemple, les personnes ne parlant que le français affichaient systématiquement les taux de déclaration les plus élevés, comparativement à ceux ne parlant que l'anglais, à ceux parlant à la fois l'anglais et le français et à ceux ne parlant ni l'anglais ni le français. Mais cela peut s'expliquer en partie par le fait que la catégorie « Français seulement » comptait proportionnellement moins d'immigrants du PTQF et plus d'immigrants du programme des travailleurs qualifiés du Québec.

-
4. De 2013 à 2019, les réfugiés représentaient environ 10 % de tous les immigrants nouvellement arrivés âgés de 25 à 64 ans et environ le quart de ces personnes venaient de Syrie. L'augmentation marquée des taux de déclaration pour la Syrie à partir de 2013 est presque entièrement due à l'augmentation de la composition de la population de réfugiés, qui ont généralement les taux de déclaration les plus élevés parmi toutes les catégories d'immigration.
 5. De 2017 à 2019, les immigrants admis dans le cadre du PTQF représentaient environ 16 % de tous les immigrants nouvellement arrivés âgés de 25 à 64 ans, ce qui situait cette catégorie d'immigrants au 3^e rang par ordre d'importance après les programmes provinciaux (29 %) et la catégorie du regroupement familial (27 %).
 6. Même lorsque l'échantillon est limité aux personnes ayant un numéro d'assurance sociale (NAS), les travailleurs qualifiés fédéraux étaient encore nettement moins susceptibles de produire une déclaration de revenus comparativement aux immigrants des autres catégories d'immigration. La méthode de décomposition de Blinder-Oaxaca a servi à déterminer si la différence dans les taux de déclaration entre les immigrants du PTQF et ceux des autres catégories pouvait être expliquée en fonction d'autres caractéristiques d'établissement, mais le modèle n'a pas permis d'expliquer aucune part importante des différences.

Le Québec avait le taux de déclaration de revenus le plus élevé parmi les trois destinations les plus populaires pour les immigrants qui se sont établis de 2017 à 2019

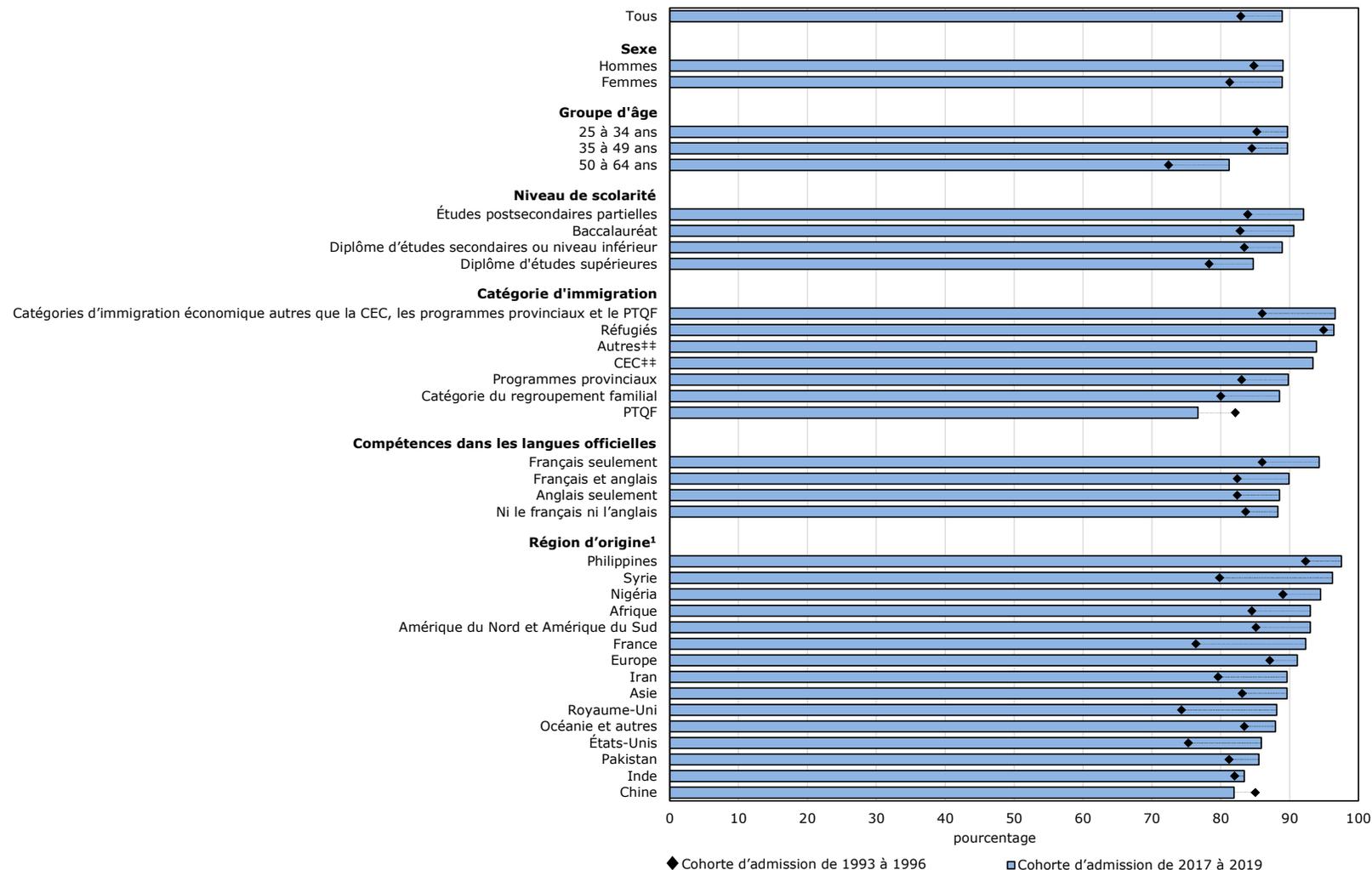
Environ 14 % des immigrants âgés de 25 à 64 ans qui se sont établis au pays de 2017 à 2019 ont indiqué le Québec comme leur province ou territoire de destination. En comparaison, la proportion était de 15 % pour la Colombie-Britannique et de 43 % pour l'Ontario. La province ou le territoire de destination reflète uniquement le lieu de résidence prévu à l'arrivée et ne signifie pas nécessairement que la personne y est restée après son arrivée⁷.

Parmi la cohorte d'admission de 2017 à 2019, le taux de déclaration était de 90 % pour ceux qui ont indiqué le Québec comme la province ou le territoire de destination, comparativement à 89 % pour la Colombie-Britannique et à 87 % pour l'Ontario, ce qui constitue le plus faible taux observé parmi l'ensemble des provinces et des territoires de destination⁸. L'écart entre les taux de déclaration en Ontario et au Québec se rétrécit si l'on tient compte des caractéristiques d'établissement, la catégorie d'immigration expliquant la majeure partie de l'écart.

7. Parmi les immigrants de la cohorte d'admission de 2017 à 2019 qui ont produit une déclaration de revenus, dans 92 % des cas, la province ou le territoire de destination correspondait à la province ou au territoire où ils résidaient réellement.

8. Terre-Neuve-et-Labrador avait le taux de déclaration le plus élevé (95 %) pour la cohorte d'admission de 2017 à 2019, mais représentait moins de 1 % des immigrants. Près de la moitié de l'écart dans les taux de déclaration observés entre Terre-Neuve-et-Labrador et l'Ontario s'explique par la catégorie d'immigration.

Graphique 1
Immigrants âgés de 25 à 64 ans qui ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante, selon la cohorte d'admission et certaines caractéristiques d'établissement



** La catégorie de l'expérience canadienne (CEC) a été établie en 2009. La catégorie « Autres » comprend les catégories d'immigration autres que le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), les programmes provinciaux, la CEC, les autres catégories économiques, la catégorie du regroupement familial et les réfugiés.
 1. La région d'origine provenait de la variable du pays de citoyenneté. Ces régions reposent sur les 10 principaux pays d'origine de la plupart des résidents permanents admis de 2017 à 2019.
Notes : Les taux de déclaration pour la cohorte de 2017 à 2019 pourraient être sous-estimés, car il faut du temps pour repérer les numéros d'assurance sociale dans le fichier des immigrants reçus. Pour la région d'origine, l'Afrique exclut le Nigeria; l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud excluent les États-Unis; l'Asie exclut l'Inde, les Philippines, la Chine, le Pakistan, la Syrie et l'Iran; l'Europe exclut la France et le Royaume-Uni.
Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier maître sur les particuliers T1, 1993 à 2020.

Les immigrants très scolarisés et les travailleurs qualifiés du volet fédéral figuraient parmi les groupes les moins susceptibles de produire une déclaration de revenus pendant de longues périodes

Environ 8 % des immigrants admis de 2009 à 2012 n'ont pas produit une déclaration de revenus pendant au moins cinq ans après leur arrivée (tableau 1). Il s'agit d'une amélioration par rapport à la cohorte d'admission de 1993 à 1996, qui avait un taux de non-déclaration à long terme de 12 %.

Les différences dans les taux de non-déclaration à long terme étaient plus marquées par niveau de scolarité et par catégorie d'immigration. Environ 13 % des immigrants titulaires d'un diplôme d'études supérieures admis de 2009 à 2012 n'ont pas produit de déclaration de revenus pendant au moins cinq ans depuis leur arrivée. Il s'agit d'une baisse d'environ 4 points de pourcentage comparativement à ceux qui se sont établis au pays de 1993 à 1996. Le taux était similaire pour les travailleurs qualifiés du volet fédéral. Étant donné que les personnes hautement qualifiées pourraient avoir des possibilités d'emploi à l'extérieur du Canada, il est possible qu'elles aient quitté le pays. Cela pourrait expliquer les raisons pour lesquelles ces personnes sont proportionnellement plus nombreuses à ne pas avoir produit de déclaration de revenus pendant de longues périodes. Cependant, sans l'intégration de sources de données fiables sur l'émigration, il est difficile de déterminer avec certitude si c'est le cas.

Il était peu probable que les immigrants qui n'avaient pas produit de déclaration de revenus pendant au moins cinq ans après leur arrivée le fassent au cours des cinq années suivantes. Par exemple, parmi les personnes de la cohorte d'admission de 2005 à 2008 qui n'avaient pas produit de déclaration de revenus pendant au moins cinq ans après leur arrivée, environ 95 % d'entre elles n'ont pas non plus produit de déclaration de revenus au cours des cinq années suivantes. Ces taux de non-déclaration à long terme persistent même après avoir pris en compte les déclarants retardataires. Il convient d'interpréter ces taux comme la limite supérieure de la proportion d'immigrants qui pourraient avoir quitté le Canada, car certains non-déclarants peuvent encore potentiellement se retrouver dans d'autres dossiers fiscaux.

La plupart des différences dans les taux de déclaration de revenus selon les caractéristiques d'établissement des immigrants nouvellement arrivés subsistent, même en tenant compte d'autres facteurs

Toutes choses étant égales par ailleurs, la plupart des différences observées dans les taux de déclaration selon les caractéristiques d'établissement subsistent dans les analyses multivariées. Étant donné qu'il s'agit d'expliquer les taux de non-déclaration, le tableau 2 présente les effets partiels moyens calculés à partir d'un modèle de régression logistique avec une variable dépendante binaire égale à 1 si la personne n'a pas produit de déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante et égale à 0 autrement. Le même ensemble de covariables que celui du tableau 1 est utilisé. Les compétences dans les langues officielles et la région d'origine seront probablement corrélées, donc deux ensembles de résultats sont présentés pour le modèle avec groupes de contrôle : un qui exclut les régions d'origine et un qui exclut les compétences dans les langues officielles.

Les effets de cohorte pour les cohortes de 1997 à 2000 et de 2001 à 2004 changent de signe, passant du modèle de référence (valeurs positives) aux modèles avec témoins (valeurs négatives) et ces effets demeurent significatifs. Contrairement aux résultats descriptifs, les résultats multivariés laissent entendre que, toutes choses étant égales par ailleurs, ces cohortes étaient en fait plus susceptibles de produire une déclaration de revenus par rapport à la cohorte de 2017 à 2019 (bien que la différence ait été d'un point de pourcentage au plus). Ce résultat s'explique en grande partie par la diminution au fil du temps

de la proportion d'immigrants qui sont des travailleurs qualifiés du volet fédéral, un groupe qui a une propension relativement faible à produire une déclaration de revenus.

Le modèle de référence pour le niveau de scolarité laisse entendre qu'en moyenne, les immigrants titulaires de diplômes d'études supérieures au moment de leur arrivée au pays étaient moins susceptibles d'environ 7 points de pourcentage de produire une déclaration de revenus comparativement aux immigrants titulaires d'un baccalauréat. Cet effet partiel diminue à 4 points de pourcentage au plus, même après avoir tenu compte des autres facteurs. De même, les immigrants admis dans le cadre du PTQF étaient moins susceptibles d'environ 9 points de pourcentage de produire une déclaration de revenus que ceux admis au titre des programmes provinciaux, et cette différence persistait même en tenant compte d'autres caractéristiques d'établissement.

Contrairement aux résultats descriptifs, qui indiquent que l'Ontario affichait les taux de déclaration les plus bas, les différences entre l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec sont réduites ou complètement effacées lorsque l'on tient compte d'autres caractéristiques d'établissement (une inversion des signes sur les effets partiels moyens ou un écart qui devient statistiquement non significatif).

Même si les statistiques descriptives indiquent une amélioration générale des taux de déclaration au fil du temps, les améliorations ne sont pas uniformes d'une catégorie d'immigration à l'autre. Les modèles multidimensionnels présentés dans le tableau 2 ont été estimés séparément selon la catégorie d'immigration afin de déterminer si les taux de déclaration se sont améliorés d'une catégorie d'immigration à l'autre après la prise en compte d'autres facteurs. Les résultats laissent entendre que, à l'exception du PTQF, les taux de déclaration ont commencé à s'améliorer après la cohorte d'admission de 1993 à 1996 et sont demeurés relativement stables.

Les taux de déclaration de revenus des couples d'immigrants nouvellement arrivés se sont améliorés depuis le milieu des années 1990, mais il existe des différences selon les caractéristiques d'établissement

Les taux de déclaration des couples étaient généralement inférieurs à ceux des particuliers, car, dans le premier cas, les deux conjoints doivent produire une déclaration de revenus pour être considérés comme une famille déclarante. Environ 84 % des couples d'immigrants admis de 2017 à 2019 ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante (tableau 3)⁹. Il s'agit d'une amélioration de 7 points de pourcentage par rapport à la cohorte de 1993 à 1996. Cependant, les taux de déclaration des particuliers et des couples ont augmenté à la fin des années 1990 et sont restés assez stables, de sorte que l'ampleur des améliorations dans les taux de déclaration est moins marquée par rapport à celle de la plupart des cohortes ultérieures.

Pour que les couples aient droit à l'ACE, ils doivent généralement avoir des enfants âgés de moins de 18 ans et les deux conjoints doivent produire une déclaration de revenus. Les couples d'immigrants ayant des enfants de moins de 18 ans étaient plus susceptibles de produire des déclarations de revenus dans les cohortes d'admission avant 2009, comparativement aux autres couples d'immigrants, mais cet écart dans les taux de déclaration s'est amoindri dans les cohortes subséquentes. Environ 85 % des couples d'immigrants ayant des enfants de moins de 18 ans de la cohorte de 2017 à 2019 ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante. C'est donc dire que 15 %

9. Contrairement aux particuliers, les taux de non-production à long terme (p. ex. 5 ans ou 10 ans) pour les couples ne peuvent pas être calculés parce que les familles et leur dynamique (p. ex. les séparations ou les divorces) ne peuvent pas faire l'objet d'un suivi avec précision sur de longues périodes.

n'ont pas produit une déclaration et ne se sont donc peut-être pas prévalu de l'ACE (graphique 2)¹⁰. Cependant, ce pourcentage doit seulement être vu comme la limite supérieure du pourcentage de couples qui auraient dû peut-être recevoir l'ACE, mais qui ne l'ont pas reçue. Même si certains de ces couples potentiellement admissibles n'apparaissent pas dans le FMPT1, ils pourraient avoir touché la prestation par d'autres moyens ou de manière rétroactive, en produisant leur déclaration de revenus tardivement.

Les tendances en matière de déclaration de revenus observées chez les immigrants étaient également davantage courantes chez les couples. Les couples dont le demandeur principal est un réfugié avaient des taux de déclaration supérieurs à 95 % dans la plupart des cohortes, ce qui faisait d'eux la catégorie d'immigration la plus susceptible de produire une déclaration de revenus. Les couples dont le demandeur principal était un travailleur qualifié du volet fédéral avaient des taux de déclaration plus près de 75 % dans les quatre cohortes les plus récentes, ce qui faisait d'eux la catégorie la moins susceptible de produire une déclaration de revenus¹¹.

Toutes choses étant égales par ailleurs, quelques-unes des différences observées dans les taux de déclaration des couples selon les caractéristiques d'établissement, comme le niveau de scolarité et la catégorie d'immigration du demandeur principal, sont demeurées présentes dans les analyses multivariées. Tout comme le tableau 2, le tableau 4 présente les effets partiels moyens, sauf que, dans le cas présent, l'unité d'analyse est la famille. Cette variable dépendante est égale à 1 si au moins un conjoint n'a pas produit de déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante et égale à 0 autrement. Toutes choses étant égales par ailleurs, les modèles montrent que les couples d'immigrants ayant des enfants de moins de 18 ans étaient plus susceptibles d'environ 5 points de pourcentage de produire des déclarations de revenus que les autres couples. Les couples dont le demandeur principal était titulaire d'un diplôme d'études supérieures étaient moins susceptibles de 8 points de pourcentage de produire une déclaration de revenus que ceux dont le demandeur principal était titulaire d'un baccalauréat, et l'effet partiel moyen diminue jusqu'à 5 points de pourcentage lorsque d'autres facteurs étaient pris en compte. Les couples admis dans le cadre du PTQF étaient moins susceptibles de 9 points de pourcentage de produire une déclaration de revenus comparativement à ceux admis au titre des programmes provinciaux, et cela n'a pas changé même lorsque l'on tient compte d'autres caractéristiques d'établissement. Même si les modèles de référence indiquent que les couples de la catégorie du regroupement familial et des autres catégories étaient moins susceptibles de produire une déclaration de revenus par rapport aux couples admis au titre des programmes provinciaux, les différences disparaissent lorsque l'on tient compte d'autres caractéristiques d'établissement, notamment l'âge. Ce facteur explique à lui seul la différence observée entre le taux de déclaration de la catégorie du regroupement familial (qui a tendance à être surreprésentée parmi les couples plus âgés) et celui des programmes provinciaux. Cependant, la catégorie du regroupement familial et les autres catégories ne représentaient pas une part importante des couples d'immigrants dans aucune des cohortes, car ces catégories d'immigration avaient tendance à être les deux catégories les moins courantes, représentant moins de 10 % des couples d'immigrants de 1993 à 2019.

10. Environ 144 800 couples d'immigrants dont les deux conjoints étaient âgés de 25 à 64 ans sont arrivés au Canada de 2017 à 2019. Environ 78 300 de ces couples avaient des enfants âgés de moins de 18 ans.

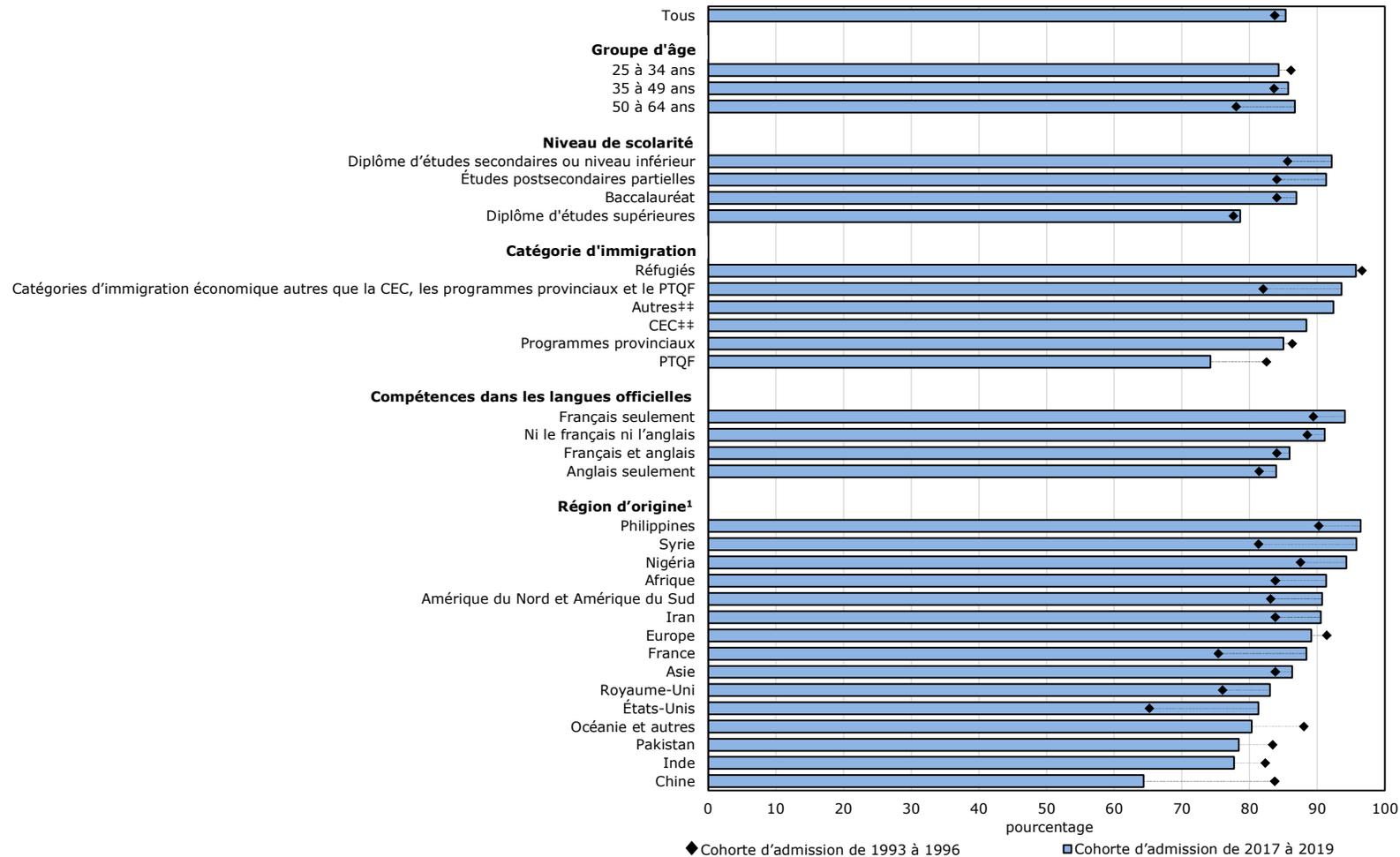
11. De 2017 à 2019, les quatre principales catégories d'immigration pour les couples étaient les programmes provinciaux (41 %), le PTQF (23 %), la CEC (12 %) et la catégorie des réfugiés (11 %).

Contrairement aux résultats descriptifs, qui indiquent que les couples ayant l'Ontario comme destination initiale (82 %) affichaient les taux de déclaration parmi les plus bas de l'ensemble des provinces et des territoires, la prise en compte d'autres caractéristiques d'établissement donne lieu à un écart de taux entre l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Québec qui se rétrécit ou qui devient statistiquement non significatif¹². Les différences observées dans les taux de déclaration selon les régions d'origine des demandeurs principaux persistaient en grande partie dans les analyses multivariées, une exception notable étant le Royaume-Uni. Selon l'analyse descriptive, les demandeurs principaux de ce pays avaient un taux de déclaration plus élevé que celui des demandeurs principaux provenant des États-Unis, mais la différence s'estompe par ailleurs.

12. Les résultats descriptifs présentés dans le tableau 3 montrent que Terre-Neuve-et-Labrador (92 %) avait le taux de déclaration le plus élevé parmi toutes les provinces ou territoires de destination, mais représentait moins de 1 % de tous les couples d'immigrants qui se sont établis au pays de 2017 à 2019. Plus de la moitié de l'écart entre le taux de déclaration de Terre-Neuve-et-Labrador et des territoires et celui observé en Ontario (qui a enregistré le deuxième taux le plus bas) s'explique par la catégorie d'immigration.

Graphique 2

Couples de résidents permanents ayant des enfants de moins de 18 ans et dont les deux conjoints étaient âgés de 25 à 64 ans à l'arrivée et qui ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante, selon la cohorte d'admission et certaines caractéristiques du demandeur principal à l'arrivée



** La catégorie de l'expérience canadienne (CEC) a été établie en 2009. La catégorie « Autres » comprend les catégories d'immigration autres que le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF), les programmes provinciaux, la CEC, les autres catégories économiques, la catégorie du regroupement familial et les réfugiés. Les taux de déclaration pour la catégorie du regroupement familial ne peuvent être publiés en raison d'un nombre insuffisant d'observations (représentant moins de 1 % des couples ayant des enfants de moins de 18 ans).

1. La région d'origine provenait de la variable du pays de citoyenneté. Ces régions reposent sur les 10 principaux pays d'origine de la plupart des résidents permanents admis de 2017 à 2019.

Notes : Les taux de déclaration pour la cohorte de 2017 à 2019 pourraient être sous-estimés, car il faut du temps pour repérer les numéros d'assurance sociale dans le fichier des immigrants reçus. Pour la région d'origine, l'Afrique exclut le Nigeria; l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud excluent les États-Unis; l'Asie exclut l'Inde, les Philippines, la Chine, le Pakistan, la Syrie et l'Iran; l'Europe exclut la France et le Royaume-Uni.

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier maître sur les particuliers T1, 1993 à 2020.

Conclusion

La présente étude apporte un nouvel éclairage sur le comportement en matière de déclaration de revenus des immigrants nouvellement arrivés, ce qui pourrait contribuer à évaluer l'efficacité de l'utilisation de la déclaration de revenus comme méthode pour mesurer l'accès aux prestations chez les populations difficiles à joindre. Elle fournit un aperçu des tendances en matière de déclaration de revenus des immigrants nouvellement arrivés âgés de 25 à 64 ans qui se sont établis de 1993 à 2019. Les taux de déclaration se sont généralement améliorés au cours des années 1990 et sont restés relativement stables par la suite. Près de 90 % des immigrants arrivés au Canada de 2017 à 2019 ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante. Ce taux était de 83 % chez les immigrants qui sont arrivés de 1993 à 1996. Toutefois, les taux de déclaration variaient dans une large mesure selon les caractéristiques d'établissement.

La catégorie d'immigration était l'un des prédicteurs les plus importants pour expliquer les différences observées dans les taux de déclaration. Les réfugiés avaient habituellement les taux de déclaration les plus élevés, tandis que les travailleurs qualifiés du volet fédéral présentaient les taux les plus bas. Les travailleurs qualifiés du volet fédéral et les immigrants titulaires d'un diplôme d'études supérieures faisaient aussi partie des groupes les moins susceptibles de produire une déclaration de revenus pendant de longues périodes après leur arrivée.

Les couples d'immigrants ayant des enfants de moins de 18 ans étaient plus susceptibles que les autres couples d'immigrants de produire des déclarations de revenus dans les cohortes d'arrivée avant 2009, mais cet écart dans les taux de déclaration s'est amoindri dans les cohortes subséquentes. Environ 85 % des couples d'immigrants ayant des enfants de moins de 18 ans de la cohorte de 2017 à 2019 ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante. Sans égard à la présence de jeunes enfants, les différences dans les taux de déclaration persistaient entre les niveaux de scolarité et, dans une plus grande mesure, entre les catégories d'immigrants.

Cette étude comporte un ensemble de limites qui pourraient se traduire par une sous-estimation ou une surestimation du bassin de bénéficiaires potentiels qui sont des immigrants nouvellement arrivés. Le suivi de la dynamique des familles à leur arrivée, comme les naissances ou la réunification avec un conjoint non immigrant, pose des difficultés. L'émigration internationale des immigrants, qui peut varier selon la catégorie d'immigration, ne peut être mesurée avec un certain degré de certitude, ce qui constitue également un défi. Les analyses futures devront tenir compte de ces limites et pourraient profiter de l'intégration de sources de données complémentaires, comme le Recensement de la population, pour évaluer l'importance relative de certains de ces scénarios plus complexes.

Tableau 1

Taux de déclaration de revenus et taux de non-déclaration à long terme des résidents permanents âgés de 25 à 64 ans au moment de leur établissement, selon l'année d'admission

	Ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante							N'ont pas produit de déclaration de revenus pendant au moins 5 ans après l'admission					N'ont pas produit de déclaration de revenus pendant au moins 10 ans après l'admission			
	1993 à 1996	1997 à 2000	2001 à 2004	2005 à 2008	2009 à 2012	2013 à 2016	2017 à 2019	1993 à 1996	1997 à 2000	2001 à 2004	2005 à 2008	2009 à 2012	1993 à 1996	1997 à 2000	2001 à 2004	2005 à 2008
	pourcentage															
Caractéristiques démographiques à l'arrivée																
Tous	82,9	86,3	86,4	85,1	86,7	90,4	88,9	11,7	9,6	8,9	9,5	7,8	10,5	9,0	8,4	9,1
Sexe																
Femmes	81,3	85,1	86,3	85,5	87,0	90,6	88,9	12,4	10,1	8,8	9,1	7,4	10,9	9,3	8,2	8,6
Hommes	84,8	87,4	86,5	84,6	86,4	90,1	89,0	10,9	9,1	9,1	10,0	8,2	10,1	8,6	8,7	9,6
Groupe d'âge																
25 à 34 ans	85,2	86,9	86,2	85,7	88,3	91,8	89,7	10,4	9,6	9,5	9,7	7,0	9,7	9,1	9,1	9,3
35 à 49 ans	84,5	86,8	87,2	85,0	85,8	89,9	89,7	10,8	9,2	8,1	9,3	8,2	9,9	8,6	7,7	8,9
50 à 64 ans	72,4	80,9	83,9	82,9	82,6	85,2	81,2	18,0	11,5	9,0	9,6	9,8	14,4	9,6	7,8	8,8
Niveau de scolarité																
Diplôme d'études secondaires ou niveau inférieur	83,4	87,5	89,9	89,8	89,4	92,0	88,9	10,8	7,9	6,0	5,8	6,1	9,2	7,1	5,4	5,3
Études postsecondaires partielles	83,9	87,2	89,0	89,1	89,9	92,0	88,9	11,2	8,7	6,7	6,4	5,7	10,2	8,0	6,1	6,0
Baccalauréat	82,8	87,0	86,1	84,9	87,2	90,9	90,6	12,1	9,1	9,2	9,4	7,3	11,2	8,6	8,8	9,0
Diplôme d'études supérieures	78,3	80,5	79,8	75,4	78,6	85,7	84,7	16,7	15,5	14,5	17,5	13,3	15,8	14,9	14,0	17,0
Catégorie d'immigration																
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	82,1	84,5	82,9	75,5	76,4	80,7	76,7	13,4	11,7	11,8	16,4	13,5	12,6	11,2	11,4	15,9
Programmes provinciaux	83,0	87,9	89,1	88,4	88,9	90,9	89,8	12,7	8,8	7,6	7,6	7,1	12,0	8,4	7,3	7,3
Catégorie de l'expérience canadienne ¹	92,2	93,9	93,4	4,3
Autres catégories économiques	86,0	85,2	89,7	91,4	92,2	96,1	96,6	9,3	10,1	6,4	5,4	4,6	8,4	9,4	6,0	5,2
Catégorie du regroupement familial	80,0	85,0	86,9	88,9	88,8	90,3	88,5	12,7	9,2	7,8	6,3	6,3	10,8	8,1	6,9	5,6
Réfugiés	94,9	96,0	96,2	96,3	96,4	97,3	96,4	2,5	2,1	2,0	1,8	2,1	2,0	1,7	1,7	1,6
Autre	x	95,3	92,2	94,1	94,7	96,0	93,9	x	2,6	3,4	2,5	2,1	x	2,3	2,5	1,8
Province ou territoire de destination²																
Terre-Neuve-et-Labrador	85,6	87,5	85,5	87,9	89,8	93,5	94,5	5,5	6,3
Île-du-Prince-Édouard	87,2	87,7	86,8	87,5	86,7	88,2	88,1	8,7	7,0
Nouvelle-Écosse	81,0	84,8	82,2	83,1	83,7	89,8	89,5	9,5	8,7
Nouveau-Brunswick	81,6	85,4	84,8	86,7	86,3	89,7	89,8	7,8	7,5
Québec	85,1	89,7	89,7	88,7	87,5	89,7	90,2	8,0	7,0
Ontario	82,6	85,9	85,2	83,2	84,5	88,7	87,2	8,7	10,1
Manitoba	87,5	91,0	92,3	93,1	93,5	94,0	92,3	4,1	4,2
Saskatchewan	86,7	90,4	89,9	92,1	94,6	94,5	88,8	3,2	4,9
Alberta	84,3	89,0	89,9	89,3	89,9	93,1	91,8	5,9	6,4
Colombie-Britannique	81,6	83,5	84,5	82,1	84,7	89,7	89,1	9,0	11,1
Territoires	79,2	82,3	88,6	91,7	96,1	95,0	92,8	x	x
Compétences dans les langues officielles																
Anglais seulement	82,4	84,8	84,7	83,8	86,7	90,6	88,5	12,6	10,9	10,1	10,5	7,7	11,4	10,2	9,5	10,0
Français seulement	86,0	89,6	90,5	91,5	92,1	93,7	94,3	9,2	7,1	6,3	5,2	4,9	8,4	6,6	5,9	4,9
Français et anglais	82,4	87,5	87,3	85,3	84,3	87,6	89,9	12,1	8,4	8,6	9,8	10,0	11,1	7,9	8,2	9,5
Ni le français ni l'anglais	83,6	88,5	88,4	87,3	86,7	89,4	88,3	10,4	7,7	7,5	7,4	7,5	9,0	7,1	7,1	7,0
Région d'origine³																
Inde	82,0	85,5	82,6	78,7	83,1	89,1	83,4	12,0	10,5	12,6	15,4	11,0	10,5	9,9	12,3	15,2
Philippines	92,3	94,9	95,6	96,6	96,9	98,1	97,5	5,2	3,5	2,7	1,9	1,6	4,5	3,1	2,5	1,7
Chine	85,0	86,2	84,6	80,0	83,3	84,7	81,9	10,9	11,2	11,0	13,2	9,2	10,2	10,9	10,7	12,7
Nigéria	89,0	90,4	85,7	86,7	88,0	92,1	94,5	5,9	5,9	7,7	7,3	5,9	5,5	5,3	7,1	6,7
Pakistan	81,2	85,8	86,0	85,0	84,4	85,0	85,5	10,7	8,4	8,4	8,2	7,5	8,9	7,8	7,9	7,7
États-Unis	75,3	79,3	80,4	80,4	81,9	85,5	85,9	18,6	14,2	12,6	11,5	16,7	12,2	10,9	10,9	10,9
Syrie	79,8	85,7	85,0	82,3	77,5	97,3	96,2	11,2	7,4	7,8	8,9	10,3	9,7	6,7	7,2	7,9
France	76,4	84,4	84,7	86,6	88,3	92,0	92,3	18,6	12,1	11,7	9,7	8,0	17,8	11,4	11,2	9,1
Royaume-Uni	74,3	73,7	84,2	82,8	81,5	87,9	88,1	20,0	20,2	10,4	10,7	11,3	18,8	18,9	9,5	9,9
Iran	79,6	88,5	87,9	86,6	84,6	83,2	89,6	10,9	5,9	5,7	6,0	7,5	8,6	5,2	5,1	5,5
Asie (à l'exclusion de l'Inde, des Philippines, de la Chine, du Pakistan, de la Syrie et de l'Iran)	83,1	84,6	85,5	83,5	83,9	88,6	89,6	11,2	10,7	8,9	10,4	9,6	9,8	10,0	8,4	10,0
Afrique (à l'exclusion du Nigéria)	84,5	88,1	88,6	88,2	88,9	90,5	93,0	9,3	7,3	7,2	7,1	8,3	8,0	6,7	6,7	6,7
Amérique du Nord et Amérique du Sud (à l'exclusion des États-Unis)	85,1	87,4	88,2	90,0	89,7	92,5	93,0	9,2	7,8	6,9	5,6	5,6	7,7	6,9	6,2	5,1
Europe (à l'exclusion de la France et du Royaume-Uni)	87,1	90,7	88,7	87,3	88,1	91,5	91,1	8,0	5,9	7,5	8,2	7,3	7,0	5,3	7,0	7,6
Océanie et autre	83,4	87,3	84,8	85,4	84,3	89,1	87,9	11,6	8,7	9,8	9,8	9,9	10,5	8,1	9,3	9,0

.. indisponible pour une période de référence précise

x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

1. Établie en 2009.

2. La province ou le territoire de destination reflète uniquement la province ou le territoire de résidence prévu à l'arrivée. La destination réelle peut différer de la destination prévue.

3. La région d'origine provenait de la variable du pays de citoyenneté. Ces régions reposent sur les 10 principaux pays d'origine de la plupart des résidents permanents admis de 2017 à 2019.

Notes : Étant donné qu'il peut falloir du temps pour repérer les numéros d'assurance sociale dans les fichiers des immigrants reçus, les taux de déclaration pour la cohorte de 2017 à 2019 pourraient être légèrement sous-estimés. Les taux de non-déclaration à long terme pour les cohortes plus récentes ne sont pas présentés puisque les données étaient disponibles uniquement jusqu'à l'année d'imposition 2020.

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier maître sur les particuliers T1, 1993 à 2020.

Tableau 2
Effets partiels moyens de la probabilité qu'un particulier n'ait pas produit de déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante, résidents permanents âgés de 25 à 64 ans à l'arrivée

	Groupe de référence	Groupe de contrôle 1	Groupe de contrôle 2
	effets partiels moyens		
Caractéristiques démographiques à l'arrivée			
Cohorte			
1993 à 1996	0,025 ***	-0,021 ***	-0,031 ***
1997 à 2000	-0,004 **	-0,051 ***	-0,060 ***
2001 à 2004	0,005 ***	-0,042 ***	-0,051 ***
2005 à 2008	0,046 ***	0,000	-0,007 ***
2009 à 2012	0,027 ***	0,001	-0,002
2013 à 2016	-0,016 ***	-0,024 ***	-0,024 ***
2017 à 2019 (réf.)
Sexe			
Femmes	-0,004 ***	-0,007 ***	0,000
Hommes (réf.)
Groupe d'âge			
25 à 34 ans (réf.)
35 à 49 ans	0,008 ***	0,009 ***	0,012 ***
50 à 64 ans	0,044 ***	0,081 ***	0,086 ***
Niveau de scolarité			
Diplôme d'études secondaires ou niveau inférieur	-0,016 ***	0,002	-0,015 ***
Études postsecondaires partielles	-0,019 ***	-0,005 ***	-0,018 ***
Baccalauréat (réf.)
Diplôme d'études supérieures	0,074 ***	0,055 ***	0,043 ***
Catégorie d'immigration			
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	0,090 ***	0,090 ***	0,089 ***
Programmes provinciaux (réf.)
Catégorie de l'expérience canadienne	-0,040 ***	-0,044 ***	-0,045 ***
Autres catégories économiques	0,049 ***	0,050 ***	0,060 ***
Catégorie du regroupement familial	0,063 ***	0,022 ***	0,018 ***
Réfugiés	-0,069 ***	-0,071 ***	-0,070 ***
Autre	-0,013 ***	-0,026 ***	-0,025 ***
Province ou territoire de destination¹			
Terre-Neuve-et-Labrador	-0,090 ***	-0,060 ***	-0,055 ***
Île-du-Prince-Édouard	-0,037 ***	0,020 ***	0,003
Nouvelle-Écosse	-0,030 ***	-0,003	-0,005 †
Nouveau-Brunswick	-0,039 ***	0,014 ***	0,013 **
Québec	-0,052 ***	0,040 ***	0,019 ***
Ontario (réf.)
Manitoba	-0,093 ***	-0,049 ***	-0,030 ***
Saskatchewan	-0,084 ***	-0,041 ***	-0,029 ***
Alberta	-0,066 ***	-0,047 ***	-0,037 ***
Colombie-Britannique	0,001	0,007 ***	0,001
Territoires	-0,089 ***	-0,059 ***	-0,034 **
Compétences dans les langues officielles			
Anglais seulement (réf.)
Français seulement	-0,080 ***	-0,064 ***	...
Français et anglais	-0,036 ***	-0,031 ***	...
Ni le français ni l'anglais	-0,030 ***	-0,012 ***	...
Région d'origine²			
Inde	0,021 ***	...	0,029 ***
Philippines	-0,121 ***	...	-0,087 ***
Chine	0,023 ***	...	0,040 ***
Nigéria	-0,066 ***	...	-0,050 ***
Pakistan	0,005	...	0,009 **
États-Unis (réf.)
Syrie	-0,101 ***	...	0,009 †
France	-0,054 ***	...	-0,007 †
Royaume-Uni	0,037 ***	...	0,067 ***
Iran	-0,021 ***	...	-0,012 ***
Asie (à l'exclusion de l'Inde, des Philippines, de la Chine, du Pakistan, de la Syrie et de l'Iran)	-0,005	...	0,024 ***
Afrique (à l'exclusion du Nigéria)	-0,046 ***	...	-0,001
Amérique du Nord et Amérique du Sud (à l'exclusion des États-Unis)	-0,061 ***	...	-0,014 ***
Europe (à l'exclusion de la France et du Royaume-Uni)	-0,077 ***	...	-0,036 ***
Océanie et autre	-0,023 ***	...	0,045 ***

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de celle de la catégorie de référence ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de celle de la catégorie de référence ($p < 0,01$)

*** valeur significativement différente de celle de la catégorie de référence ($p < 0,001$)

† valeur significativement différente de celle de la catégorie de référence ($p < 0,10$)

1. La province ou le territoire de destination reflète uniquement la province ou le territoire de résidence prévu à l'arrivée. La destination réelle peut différer de la destination prévue.

2. La région d'origine provenait de la variable du pays de citoyenneté. Ces régions reposent sur les 10 principaux pays d'origine de la plupart des résidents permanents admis de 2017 à 2019.

Notes : Les estimations reposent sur un modèle de régression logistique où la variable dépendante est un indicateur binaire égal à 1 si le particulier n'a pas produit de déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante et égal à 0 autrement. Les effets partiels moyens multipliés par 100 indiquent la différence en points de pourcentage dans les taux de non-déclaration. Un effet partiel positif signifie que le groupe visé était moins susceptible de produire une déclaration de revenus par rapport au groupe de référence (réf.). Les modèles de référence ne tiennent pas compte des autres covariables.

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier maître sur les particuliers T1, 1993 à 2020.

Tableau 3

Couples de résidents permanents et dont les deux conjoints étaient âgés de 25 à 64 ans à l'arrivée et qui ont produit une déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante, selon l'année d'admission

	Tous les couples							Couples ayant des enfants de moins de 18 ans							Couples n'ayant pas d'enfants de moins de 18 ans						
	1993 à 1996	1997 à 2000	2001 à 2004	2005 à 2008	2009 à 2012	2013 à 2016	2017 à 2019	1993 à 1996	1997 à 2000	2001 à 2004	2005 à 2008	2009 à 2012	2013 à 2016	2017 à 2019	1993 à 1996	1997 à 2000	2001 à 2004	2005 à 2008	2009 à 2012	2013 à 2016	2017 à 2019
	Pourcentage																				
Caractéristiques démographiques à l'arrivée																					
Tous	77,1	83,7	84,2	80,5	82,6	86,9	84,1	83,7	86,9	86,5	82,2	83,3	87,3	85,3	64,7	76,9	79,8	77,4	81,2	86,4	82,7
Groupe d'âge du demandeur principal																					
25 à 34 ans	81,8	84,6	83,6	79,7	85,8	89,4	84,7	86,1	88,4	86,7	82,4	86,7	88,7	84,3	75,5	80,3	80,2	76,9	84,9	90,0	85,0
35 à 49 ans	81,4	85,0	85,4	81,2	81,5	86,4	85,6	83,6	86,5	86,5	82,3	82,5	86,8	85,7	67,9	75,1	78,7	75,9	77,0	84,4	85,2
50 à 64 ans	62,2	75,5	81,3	79,7	78,5	81,9	76,1	78,0	83,5	85,8	80,5	77,9	85,3	86,7	56,9	72,3	79,7	79,4	78,8	80,7	72,4
Niveau de scolarité du demandeur principal																					
Diplôme d'études secondaires ou niveau inférieur	75,4	83,4	88,5	87,2	86,3	90,8	87,9	85,6	88,2	92,6	88,5	87,6	93,2	92,1	62,2	76,9	84,6	85,6	84,7	87,6	82,0
Études postsecondaires partielles	79,5	85,2	87,8	87,6	87,5	90,1	88,4	84,0	88,2	90,1	89,4	89,5	91,8	91,3	68,0	76,9	83,1	83,7	83,7	87,4	84,7
Baccalauréat	79,3	86,3	85,7	82,1	84,4	87,8	86,1	84,0	88,8	87,9	83,9	85,0	87,9	86,9	66,7	80,5	81,1	78,3	83,1	87,6	85,1
Diplôme d'études supérieures	73,4	77,8	77,6	71,5	75,0	81,8	79,1	77,6	81,2	80,3	73,6	75,3	80,7	78,6	65,3	70,0	71,2	67,5	74,3	83,4	79,7
Catégorie d'immigration du demandeur principal																					
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	79,3	83,1	82,0	73,9	74,6	78,5	74,1	82,5	85,6	84,3	76,5	75,3	78,3	74,2	69,9	76,5	76,1	67,7	72,7	79,0	74,0
Programmes provinciaux	81,7	87,6	89,6	88,8	88,8	89,0	85,5	86,3	89,5	91,1	90,2	90,3	89,4	86,6	70,3	82,4	86,6	86,1	85,7	88,2	86,2
Catégorie de l'expérience canadienne ¹	89,9	92,2	89,9	89,7	92,3	88,4	90,0	92,1	90,6
Autres catégories économiques	78,7	79,4	82,7	77,9	73,4	89,4	93,3	82,0	82,2	85,6	80,4	74,9	89,5	93,6	66,1	69,8	74,7	71,7	69,4	89,1	92,9
Catégorie du regroupement familial	61,2	77,7	83,7	86,6	85,1	83,5	x	80,2	88,8	91,0	91,5	89,9	90,0	x	55,9	75,1	82,5	86,1	84,8	83,3	x
Réfugiés	92,6	95,9	96,6	96,7	96,0	97,6	95,5	96,6	98,0	98,1	97,9	96,9	97,9	95,7	79,7	88,0	92,3	93,3	93,3	96,3	94,7
Autre	x	92,8	94,6	95,6	96,1	96,2	92,0	x	94,8	95,1	96,6	97,1	97,2	92,4	x	90,9	94,0	93,9	94,9	94,9	91,5
Province ou territoire de destination du demandeur principal²																					
Terre-Neuve-et-Labrador	92,4	92,2	92,7
Île-du-Prince-Édouard	79,8	79,4	80,8
Nouvelle-Écosse	85,7	85,4	86,2
Nouveau-Brunswick	85,5	85,1	86,5
Québec	85,1	86,4	82,4
Ontario	81,6	82,9	80,4
Manitoba	89,0	89,4	88,3
Saskatchewan	84,0	83,8	84,3
Alberta	88,2	90,3	86,1
Colombie-Britannique	83,9	84,7	83,4
Territoires	89,8	x	x
Compétences dans les langues officielles du demandeur principal																					
Anglais seulement	76,3	81,8	81,6	77,5	81,3	86,8	83,5	81,4	84,8	84,1	79,5	82,1	86,6	83,9	64,9	74,4	75,8	73,3	79,8	86,9	83,1
Français seulement	84,4	89,3	90,8	91,8	92,0	92,8	93,3	89,4	91,6	92,8	92,8	93,1	93,3	94,1	71,2	83,6	86,3	89,0	88,7	91,7	91,9
Français et anglais	80,2	87,8	88,5	86,0	85,6	87,5	86,4	84,0	89,6	89,7	87,3	86,0	87,7	85,9	71,6	84,6	86,6	83,9	84,7	87,1	87,1
Ni le français ni l'anglais	77,8	86,9	86,7	83,5	82,1	83,3	83,0	88,5	91,5	89,8	85,2	82,7	87,5	91,1	63,3	79,6	82,3	81,0	81,2	82,9	74,4
Région d'origine du demandeur principal³																					
Inde	71,3	81,5	79,0	73,3	78,1	85,2	77,7	82,3	85,5	80,2	72,2	76,5	83,2	77,7	61,2	76,3	77,0	74,9	80,2	87,1	77,7
Philippines	82,0	93,2	95,2	94,2	95,1	97,2	95,8	90,2	96,1	96,7	95,4	96,2	97,6	96,4	63,0	85,3	90,1	89,6	91,3	96,3	94,6
Chine	77,1	82,3	81,4	73,9	76,9	75,3	69,8	83,7	85,2	83,7	76,3	76,2	70,4	64,3	71,2	78,8	78,5	70,4	77,8	79,8	74,0
Nigéria	87,5	89,6	81,9	84,1	84,6	90,3	93,7	87,5	90,7	82,7	85,2	85,3	90,8	94,3	87,5	86,5	79,6	81,1	82,0	88,6	92,3
Pakistan	77,7	84,5	83,5	81,1	80,2	80,2	78,3	83,4	87,3	86,1	83,5	81,7	81,1	78,4	51,8	70,9	73,0	72,4	74,5	77,4	78,1
États-Unis	61,9	64,3	68,1	68,9	73,3	83,1	82,7	65,2	66,7	69,4	67,8	72,2	83,0	81,3	57,3	61,0	66,5	69,7	74,4	83,3	83,8
Syrie	76,5	85,6	85,4	81,3	74,8	97,4	95,7	81,3	87,6	86,4	82,6	75,8	97,7	95,8	53,4	75,9	79,8	75,6	70,3	95,0	94,5
France	71,5	78,2	81,5	84,8	87,6	91,6	89,7	75,4	79,9	82,5	84,6	86,1	89,4	88,4	62,8	74,7	80,1	85,0	89,1	93,0	90,6
Royaume-Uni	72,4	70,8	81,0	79,3	76,3	82,3	83,7	76,0	73,0	82,9	79,9	77,2	83,3	83,0	63,7	66,3	77,9	78,3	74,7	80,9	84,3
Iran	76,1	88,3	89,1	86,8	83,6	80,8	87,4	83,8	90,7	91,9	89,5	85,2	81,4	90,5	54,0	80,3	83,9	83,1	81,7	80,2	85,5
Asie (à l'exclusion de l'Inde, des Philippines, de la Chine, du Pakistan, de la Syrie et de l'Iran)	77,8	82,3	83,4	78,6	79,6	84,9	85,2	83,8	85,5	86,1	80,5	80,2	85,7	86,3	60,1	70,1	74,2	73,1	77,7	83,2	83,5
Afrique (à l'exclusion du Nigéria)	79,5	86,5	88,2	87,6	84,7	88,3	90,6	83,8	88,2	89,3	88,6	85,6	88,6	91,3	70,4	82,3	86,0	85,0	82,1	87,6	88,9
Amérique du Nord et Amérique du Sud (à l'exclusion des États-Unis)	74,1	83,1	87,2	87,8	86,7	91,4	90,9	83,1	86,5	89,6	88,2	92,6	90,7	60,6	77,5	83,2	84,9	84,7	89,8	91,0	89,6
Europe (à l'exclusion de la France et du Royaume-Uni)	85,4	91,6	89,5	86,5	88,0	90,8	88,6	91,4	94,6	91,9	88,5	89,7	91,9	89,1	71,8	84,2	85,2	83,5	85,5	89,6	88,1
Océanie et autre	79,1	86,3	78,7	77,6	76,7	85,0	80,6	88,0	91,4	82,5	78,7	79,1	84,4	80,3	64,9	74,7	72,3	75,8	73,9	85,5	80,8

.. indisponible pour une période de référence précise

x confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

1. Établie en 2009.

2. La province ou le territoire de destination reflète uniquement la province ou le territoire de résidence prévu à l'arrivée. La destination réelle peut différer de la destination prévue.

3. La région d'origine provenait de la variable du pays de citoyenneté. Ces régions reposent sur les 10 principaux pays d'origine de la plupart des résidents permanents admis de 2017 à 2019.

Note : Étant donné qu'il peut falloir du temps pour repérer les numéros d'assurance sociale dans les fichiers des immigrants reçus, les taux de déclaration pour la cohorte de 2017 à 2019 pourraient être légèrement sous-estimés.

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier maître sur les particuliers T1, 1993 à 2020.

Tableau 4

Effets partiels moyens de la probabilité qu'au moins un conjoint n'ait pas produit de déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante, couples de résidents permanents et dont les deux conjoints étaient âgés de 25 à 64 ans à l'arrivée

	Groupe de référence	Groupe de contrôle 1	Groupe de contrôle 2
	effets partiels moyens		
Caractéristiques démographiques à l'arrivée			
Cohorte			
1993 à 1996	0,069 ***	0,028 ***	0,012 ***
1997 à 2000	0,004 *	-0,036 ***	-0,050 ***
2001 à 2004	-0,002	-0,041 ***	-0,053 ***
2005 à 2008	0,035 ***	-0,004 *	-0,014 ***
2009 à 2012	0,015 ***	-0,006 ***	-0,011 ***
2013 à 2016	-0,028 ***	-0,033 ***	-0,033 ***
2017 à 2019 (réf.)
Le couple avait un enfant de moins de 18 ans			
Non (réf.)
Oui	-0,056 ***	-0,056 ***	-0,052 ***
Groupe d'âge du demandeur principal			
25 à 34 ans (réf.)
35 à 49 ans	0,009 ***	0,028 ***	0,030 ***
50 à 64 ans	0,087 ***	0,115 ***	0,117 ***
Niveau de scolarité du demandeur principal			
Diplôme d'études secondaires ou niveau inférieur	0,001	0,004 **	-0,014 ***
Études postsecondaires partielles	-0,015 ***	-0,006 ***	-0,020 ***
Baccalauréat (réf.)
Diplôme d'études supérieures	0,079 ***	0,063 ***	0,049 ***
Catégorie d'immigration du demandeur principal			
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	0,096 ***	0,086 ***	0,087 ***
Programmes provinciaux (réf.)
Catégorie de l'expérience canadienne	-0,028 ***	-0,044 ***	-0,047 ***
Autres catégories économiques	0,061 ***	0,037 ***	0,049 ***
Catégorie du regroupement familial	0,112 ***	0,003 †	0,003
Réfugiés	-0,079 ***	-0,090 ***	-0,085 ***
Autre	0,013 ***	-0,038 ***	-0,036 ***
Province ou territoire de destination du demandeur principal¹			
Terre-Neuve-et-Labrador	-0,064 ***	-0,031 ***	-0,023 ***
Île-du-Prince-Édouard	-0,024 ***	0,038 ***	0,017 **
Nouvelle-Écosse	-0,024 ***	0,002	-0,001
Nouveau-Brunswick	-0,039 ***	0,020 ***	0,017 ***
Québec	-0,065 ***	0,029 ***	0,007 ***
Ontario (réf.)
Manitoba	-0,105 ***	-0,054 ***	-0,032 ***
Saskatchewan	-0,091 ***	-0,042 ***	-0,029 ***
Alberta	-0,072 ***	-0,050 ***	-0,039 ***
Colombie-Britannique	0,006 ***	0,006 ***	-0,001
Territoires	-0,087 ***	-0,059 ***	-0,031 *
Compétences dans les langues officielles du demandeur principal			
Anglais seulement (réf.)
Français seulement	-0,097 ***	-0,075 ***	...
Français et anglais	-0,047 ***	-0,037 ***	...
Ni le français ni l'anglais	-0,021 ***	-0,011 ***	...
Région d'origine du demandeur principal²			
Inde	-0,062 ***	...	-0,025 ***
Philippines	-0,223 ***	...	-0,155 ***
Chine	-0,050 ***	...	-0,007 †
Nigéria	-0,173 ***	...	-0,121 ***
Pakistan	-0,090 ***	...	-0,049 ***
États-Unis (réf.)
Syrie	-0,213 ***	...	-0,071 ***
France	-0,134 ***	...	-0,054 ***
Royaume-Uni	-0,032 ***	...	0,009 *
Iran	-0,121 ***	...	-0,082 ***
Asie (à l'exclusion de l'Inde, des Philippines, de la Chine, du Pakistan, de la Syrie et de l'Iran)	-0,090 ***	...	-0,027 ***
Afrique (à l'exclusion du Nigéria)	-0,145 ***	...	-0,061 ***
Amérique du Nord et Amérique du Sud (à l'exclusion des États-Unis)	-0,147 ***	...	-0,068 ***
Europe (à l'exclusion de la France et du Royaume-Uni)	-0,163 ***	...	-0,091 ***
Océanie et autre	-0,081 ***	...	-0,010 *

... n'ayant pas lieu de figurer

* valeur significativement différente de celle de la catégorie de référence (p<0,05)

** valeur significativement différente de celle de la catégorie de référence (p<0,01)

*** valeur significativement différente de celle de la catégorie de référence (p<0,001)

† valeur significativement différente de celle de la catégorie de référence (p<0,10)

1. La province ou le territoire de destination reflète uniquement la province ou le territoire de résidence prévu à l'arrivée. La destination réelle peut différer de la destination prévue.

2. La région d'origine provenait de la variable du pays de citoyenneté. Ces régions reposent sur les 10 principaux pays d'origine de la plupart des résidents permanents admis de 2017 à 2019.

Notes : Les estimations reposent sur un modèle de régression logistique où la variable dépendante est un indicateur binaire égal à 1 si au moins un conjoint n'a pas produit de déclaration de revenus au cours de l'année d'admission ou l'année suivante et égal à 0 autrement. Les effets partiels moyens multipliés par 100 indiquent la différence en points de pourcentage dans les taux de non-déclaration. Un effet partiel positif signifie que le groupe visé était moins susceptible de produire une déclaration par rapport au groupe de référence (réf.). Les modèles de référence ne tiennent pas compte des autres covariables.

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier maître sur les particuliers T1, 1993 à 2020.

Bibliographie

Bureau du vérificateur général du Canada. 2022. *L'accès aux prestations pour les populations difficiles à joindre. Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada*. Ottawa : Bureau du vérificateur général du Canada. Disponible à l'adresse :

https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_202205_01_f_44033.html.

Evra, R. et E. Prokopenko. 2022. « Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) – Rapport technique, 2021 ». *Études analytiques : méthodes et références*, n° 046. Produit n° 11-633-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada. Disponible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-633-x/11-633-x2022009-fra.htm>.

Messacar, D. 2017. « Big Tax Data and Economic Analysis: Effects of Personal Income Tax Reassessments and Delayed Tax Filing ». *Canadian Public Policy*, 43(3) : p. 261 à 283. DOI : 10.3138/cpp.2016-079.

Qiu, H., F. Hou et E. Crossman. 2021. « Estimation de la présence des immigrants au Canada dans le contexte de la fluidité croissante des schémas de migration internationaux ». *Études analytiques : méthodes et références*, n° 032. Produit n° 11-633-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada. Disponible à l'adresse :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-633-x/11-633-x2021004-fra.htm>.

Statistique Canada. 2022a. « L'immigration comme source de main-d'œuvre ». *Le Quotidien*. Ottawa : Statistique Canada. Disponible à l'adresse :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220622/dq220622c-fra.htm>.

Statistique Canada. 2022b. « Les services d'établissement fournis aux immigrants au Canada, 2020 ». *Le Quotidien*. Ottawa : Statistique Canada. Disponible à l'adresse :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220602/dq220602e-fra.htm>.